

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Arrêté du 6 août 2009 portant prorogation du mandat de la commission administrative
paritaire compétente à l'égard du corps des administrateurs civils**

NOR : DEVK0918110A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982, relatif aux commissions administratives paritaires, article 9 § 2, modifié par le décret n° 2007-953 du 15 mai 2007 ;

Vu le décret n° 99-945 du 16/11/1999 modifié, portant statut particulier du corps des administrateurs civils ;

Vu l'arrêté du 17 mars 1969, modifié, portant création d'une commission administrative paritaire compétente à l'égard des administrateurs civils affectés ou rattachés pour leur gestion au ministère de l'équipement, des transports et du logement ;

Vu le procès-verbal du 11 janvier 2006 du bureau de vote chargé du dépouillement et de la proclamation des résultats des élections ;

Vu l'arrêté n° 0600737 du 19 septembre 2006 modifié en dernier lieu par l'arrêté n° 0900021 du 13 mai 2009 fixant la composition de la commission administrative paritaire ministérielle compétente à l'égard des administrateurs civils ;

Vu l'avis du comité technique paritaire ministériel en date du 15 juillet 2009,

Arrête :

Article 1^{er}

Le mandat de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des administrateurs civils est prorogé de 6 mois à compter du 19 septembre 2009.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 6 août 2009.

Le ministre d'Etat,
J.-L. BORLOO